

je ne consens pas à ce qu'on réduise le quorum des comités. On forme des comités de 25 membres et on fixe le quorum à 13, et nous croyons que le quorum ne doit pas être diminué.

**L'hon. M. Lambert:** Assistez-y alors.

[Traduction]

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Il faut obtenir le consentement unanime pour présenter la motion, et on ne peut avoir de débat, parce qu'il n'y a rien à l'étude.

**L'hon. M. Starr:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. A titre de simple député, je pense qu'il y a ici des gens qui entravent continuellement les travaux des comités parlementaires. (*Applaudissements*) Je ne parviens pas à m'expliquer pourquoi ces députés, après avoir demandé à être nommés membres d'un comité, s'opposent, quand on demande l'adoption d'un rapport d'un comité, à ce que ces comités soient autorisés à siéger pendant les séances de la Chambre. En ma qualité de simple député, j'estime que les comités doivent faire leur travail et qu'ils devraient pouvoir se réunir pendant les séances de la Chambre. Ceux qui, parmi ces députés, ne sont pas disposés à remplir leur tâche devraient se retirer des comités et laisser leur place à ceux qui veulent jouer un rôle utile. (*Applaudissements*)

[Français]

**M. Caron:** Monsieur l'Orateur, je proteste contre ce que vient de dire l'honorable député d'Ontario (M. Starr). Nous avons un Règlement, et je me suis toujours opposé, quand j'étais dans l'opposition, à ce que les comités siègent pendant que la Chambre est en session. Je ne m'oppose pas à ce qu'un comité siège lorsqu'il a une raison spéciale, mais je n'ai pas l'intention de donner un blanc-seing, et je le refuserai jusqu'à la fin des temps.

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur...

[Traduction]

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Basford:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je n'ai qu'une seule question à poser au député de Hull (M. Caron). De combien de comités fait-il partie, et quelle est la fréquence de leurs réunions? (*Exclamations*)

[M. Grégoire.]

**M. Caron:** C'est là une question injuste. (*Exclamations*)

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Il y a quelques minutes, la présidence a exprimé l'avis que la Chambre, n'étant saisie d'aucune question particulière, il ne doit pas y avoir de discussion; mais on s'est arrangé pour en avoir une de toute façon. A mon sens, il n'y a pas vraiment de question de privilège, du moins à première vue. J'inviterais donc les députés à passer au prochain article de l'ordre du jour.

[Français]

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège, qui en est vraiment une. L'honorable député d'Ontario (M. Starr) a accusé ceux qui s'étaient opposés à l'adoption immédiate de ce rapport de vouloir empêcher les autres membres de la Chambre de compléter leur travail.

Je crois que c'est là une accusation qui incite à poser la question de privilège. Je dois dire à l'honorable député d'Ontario que nous ne voulons empêcher personne d'accomplir son devoir, au contraire nous voulons que le travail soit bien fait. Or, le travail sera bien fait à la condition que la majorité des membres des comités assistent aux comités, et non pas en réduisant le quorum. Nous nous opposons à la diminution du quorum et à ce que les comités siègent pendant que la Chambre siège, à moins d'une circonstance exceptionnelle. A mon avis, ce n'est pas là empêcher les membres de la Chambre de faire leur travail.

**L'hon. M. Lambert:** Donnez l'exemple.

[Traduction]

## LE REMANIEMENT DE LA CARTE ÉLECTORALE

### L'ÉTUDE DES OPPOSITIONS PRÉSENTÉES À M. L'ORATEUR

**M. J. B. Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, on me prie, en l'absence du leader du gouvernement à la Chambre, de communiquer le résultat de la réunion que les leaders des divers partis à la Chambre ont tenue ce matin. Les leaders ont étudié les objections présentées à M. l'Orateur en conformité de la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales et voici ce dont il a été convenu:

1. Que l'application des articles du Règlement relatifs à l'heure réservée aux députés soit suspendue tant que la Chambre sera saisie des motions portant examen des oppositions aux rapports des commissions de délimitation des circonscriptions électorales;